AFFAIRE N° 16/2 - Diminution du prix de l'eau en faveur des maraîchers

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'article 2 du traité d'affermage, conclu entre la Commune et la C.G.E. pour l'exploitation du service public de distribution d'eau potable, prévoit un abattement de 10 % du prix du m3 en faveur des maraîchers qui bénéficient par ailleurs d'une exonération de la surtaxe communale en 1e et 2e tranche et d'une réduction de 80 % en 3e tranche.

Toutefois, compte tenu des nouvelles augmentations de prix intervenues au 3e trimestre 1978, ils souhaiteraient que l'abattement d 10 % soit porté à 30 %.

Si vous décidiez de leur donner satisfaction, il serait nécessaire de verser une compensation à la C.G.E., égale à la diminution des recettes de la société entraînée par cette mesure et évaluée dans le tableau suivant :

! ! ! ABATTEMENT	! ! MONTANT DE	COMPENSATION !
1	! LA REDUCTION	ANNUELLE !
10,000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0	9	
! ! 10 % !	! 0,063 F !	!!!O!!!
! 20 %	! 0,126 F	3 500 F
! ! 30 % !	! ! 0,189 F !	!

Il est également possible d'exonérer cette catégorie de consommateurs de la surtaxe communale appliquée en 3è tranche, ce qui correspondrait à une diminution du produit de cette surtaxe de 1 000 F et à une réduction du prix du m3 de 3 %.

Je vous demande votre avis.

 $\frac{\text{LE MAIRE}}{\text{lecture vient de vous être donnée.}} \text{-} \text{Mesdames et Messieurs, je vous soumets le rapport dont } \frac{\text{LE MAIRE}}{\text{lecture vient de vous être donnée.}}$

LE MAIRE - Cette mesure a été prise pour deux raisons ; d'une part, parce que nos maraîchers ne sont pas les plus favorisés de l'îl-dans les autres communes, les maraîchers payent l'eau beaucoup moins cher-, et d'autre part, parce qu'ils ont eu, particulièrement l'année passée, quelques difficultés. En effet, j'ai même été amené à propose la Bretagne zone sinistrée à la suite d'une épidémie qui s'était abattue sur les salades des maraîchers. Cette mesure serait donc bienvenue dans le contexte actuel, d'autant plus qu'elle ne nous coûte pas très chère. Je vous rappelle que cela ne concerne que les maraîchers de l'AMEXA.

 $\underline{\text{M. AFFEJEE}}$ - La C.G.E. ne pourrait -elle prendre cette mesure à sa $\overline{\text{charge ?}}$

LE MAIRE - Ce n'est pas prévu au contrat.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

<u>LE MAIRE</u> - L'ordre du jour étant épuisé, y a-t-il parmi vous qui ait des problèmes à soulever ?

Mme ROCHE - Nous avons eu une réunion avec les représentants du Collège de la Montagne pendant les vacances. J'aimerais donc savoir d'une part si vous avez été informé des démarches que les Parents d'Elèves voulaient entreprendre, et, d'autre part, si vous avez reçu une lettre concernant les locaux de la Montagne.

<u>LE MAIRE</u> - J'ai reçu trois motions : une de l'Adjoint Spécial avec les Parents d'Elèves de la Montagne, puis une autre des Parents d'Elèves de la Fédération Lagarde, et enfin une dernière des Parents d'Elèves de la Fédération C ornec. Nous étions tous d'accord pour que les dix classes prévues se fassent non pas sur le terrain actuel du C.E.S., mais sur le terrain qui lui est affecté par la Commune ; autrement dit en amorçant l'autre C.E.S.

Mme ROCHE - Il n'y a donc pas de problème de ce côté, n'est-ce-pas ?

LE MAIRE - Non, aucun problème de ce côté. Par contre , d'autres problèmes pourront survenir par la suite, car il ne faut pas oublier l'adduction d'eau, l'électricité, l'accord du Vice-Recteur, etc...

×

* *

M. BOYER - J'émets le voeu que les Services Techniques s'occupent de toutes les fosses à sable existant dans les écoles. Les classes viennent de rentrer, et les fosses sont soit vidées de leur sable, soit inutilisables parce que le sable est devenu dur.

LE MAIRE - Est-ce que cela concerne les Ecoles Maternelles ?

M. BOYER - Les écoles en général. Je pense par ailleurs que leur mise en état est assez urgente, particulièrement sur le plan de l'Education Physique.

LE MAIRE - Il faut donc vous adresser aux Services Techniques qui établiront un devis. Nous en prenons note également.

ж

* *

Dr GERARD - J'aimerais connaître la qualité des rapports entre la Commune et la SIDR. Quelquefois, nous recevons des lettres (vous m'en avez transmise une dernièrement), pour lesquelles nous devons nous occuper, soit d'un petit jardin, soit d'une voirie appartenant à la SIDR. Qui doit s'en occuper : la Mairie ou la SIDR ? D'après certains renseignements, la SIDR TOUCherait des charges, en quelque sorte...

LE MAIRE - Non, il n'y a pas de charge.

LE MAIRE - Au début, la SIDR construisait des lotissements. Elle aménageait donc des espaces verts. Ces espaces verts étaient entretenus par elle. Cependant, il arrive qu'à une certaine période, elle ne peut plus s'en occuper. De ce fait, certaines charges reviennent à la Commune. C'est notamment le cas des Espaces Verts et de la Voirie. Il faut dire que le problème des Espaces Verts est beaucoup plus délicat que celui de la Voirie, car il est très difficile de les délimiter.

Discussion

LE MAIRE - En tant que Président de la SIDR, j'estime que la que la SIDR n'est plus à même d'entretenir les Espaces Verts. Au début, elle le pouvait parce que des primes lui étaient allouées. Mais au bout de dix ans, ces primes sont supprimées dans certains lotissements. Pour pouvoir continuer leur entretien, une solution consiste à augmenter les loyers. Ainsi, pour éviter cela, nous prenons cette affaire en compte.

<u>Dr GERARD</u> - Dois-je donc tout reprendre ?

LE MAIRE - Oui, mais en tenant compte malgré tout que ce ne soit pas dans un lotissement appartenant à la SIDR même. De toute façon, pour ce qui vous concerne, je pense qu'il faudrait qu'un ingénieur voit sur place, et qu'on se mette d'accord avec la SIDR, sur la partie nous revenant exactement.

*

M. M. RIVIERE - Lors de la dernière réunion du Conseil d'Adjoints, la Commission d'Administration du Zoo a demandé la possibilité d'avoir la bande de terrains située le long de la Nationale 2 pour qu'elle puisse s'étendre au zoo, et de préserver cette bande de forêts, actuellement en péril. En effet, chaque semaine, des filaos sont coupés. Si on ne s'en occupe pas très vite, il n'en restera plus un seul dans les deux mois qui viennent.

LE MAIRE - En séance, les Commissions ont émis un avis favorable à ce sujet.

M. M. HOARAU - Je crois que Madame Roche avait également l'intention de demander cet espace pour faire un petit jardin de promenades qui servirait au zoo.

LE MAIRE - En effet, mais les deux problèmes se rejoignent. Cependant il y a la question du recul par rapport à la route. Je ne pense pas qu'on puisse mettre une clôtum contre la route..

Mme ROCHE - On avait prévu, en principe, une petite promenade en bordure de la route, mais en repoussant la clôture...

LE MAIRE - Je pense qu'il faudrait bien revoir cette affaire, notamment à cause du recul.

Discussion

LE MAIRE - Il est possible d'étudier la question en liaison avec le Zoo et les Espaces Verts.

Mme ROCHE - Cela pose cependant un problème, car le personnel des Espaces Verts est actuellement pris par le Stade. Or, pendant ce temps, les personnes continueront de couper les filaos.

LE MAIRE - Nous pouvons toujours mettre cette zone sous la surveillance des gardiens du Mail.

Discussion

M. RIVIERE - Je vous demanderais également de revoir les tarifs d'entrée du zoo à partir du mois d'avril, puisque tous les animaux seront rentrés ; tarifs qui, je vous le rappelle, sont de 2,00 F par personne et 1,00 F par enfant actuellement. A mon avis, ces tarifs sont relativement bas.

<u>LE MAIRE</u> - Nous prenons acte de cette affaire et en discuterons très prochainement. Je profite de l'occasion pour vous adresser mes félicitations pour ce zoo, à mon avis, magnifique, et pour encourager les Conseillers à le visiter.

Applaudissements

M. RIVIERE - Je vous remercie Monsieur le Maire. Cependant, Madame Kichenin m'a fait savoir que beaucoup de personnes trouvent le zoo lamentable. Je vous invite donc tous à le visiter et à me donner votre avis, car ce zoo vous concerne également.

* *

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été épuisées, et personne ne demandant plus la parole, le MAIRE déclare close la DEUXIEME SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS, et lève la séance à 19 H 45 mn.